



N° 2022 – 016

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-257400135-20220330-D2022_016-DE

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mercredi 30 mars 2022

Objet : Convention de concession de longue durée de places de stationnement pour le projet Etoile polaire II

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 mars à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND, Inès NAVILLOD

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Kader KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY

Etaient excusés : Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU, Sabine TOUNA,

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Votes pour : 8

Date de convocation : 23/03/2022

Date d'affichage : 24/03/2022

Votes contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme, le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Magland (PLU) impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, sur le terrain d'assiette du projet ou dans son environnement immédiat. Lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire à cette obligation en raison d'impossibilités résultant de motifs techniques, d'architectures ou d'urbanisme il peut s'affranchir de la création d'emplacements en justifiant de l'obtention d'une convention de concession à long terme (15 ans minimum) sur un parc de stationnement existant situé à proximité de l'opération, dans un rayon de 300 mètres.

Considérant :

- ↳ La nécessité de créer sur la station de Flaine des logements à destination des saisonniers.
- ↳ La difficulté technique et financière de réaliser des places de stationnements couvertes dans le cadre du projet de résidence pour les saisonniers Etoile Polaire II située à Flaine Front de Neige sur la commune de Magland.

☞ Que le Syndicat Intercommunal de Flaine gère les parcs publics de stationnement de la station de Flaine.

Il est proposé au Comité Syndical de mettre en place une convention de concession de stationnement à long terme (15 ans), dans un des parcs publics de stationnements dont il a la gestion, au profit du pétitionnaire du permis de construire PC 074 159 21 C0011 pour la construction du bâtiment Etoile Polaire II à destination des saisonniers.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Président à mettre en place une convention de concession de stationnement à long terme au profit du bâtiment Etoile Polaire II et à accomplir toutes les formalités en résultant.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

